

DÉCISION N^o : 2006-MC-1718

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 955622

DOSSIER N^o : 9976

Objet : Dundee Corporation
Demande de visa

Vu la demande présentée le 15 juin 2006;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 21 juin 2006 de Dundee Corporation concernant le placement de 6 900 000 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif de 5,00 % de série 1 au prix de 25,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 21 juin 2006.

(s) *Louis Auger*
Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

PT/ale